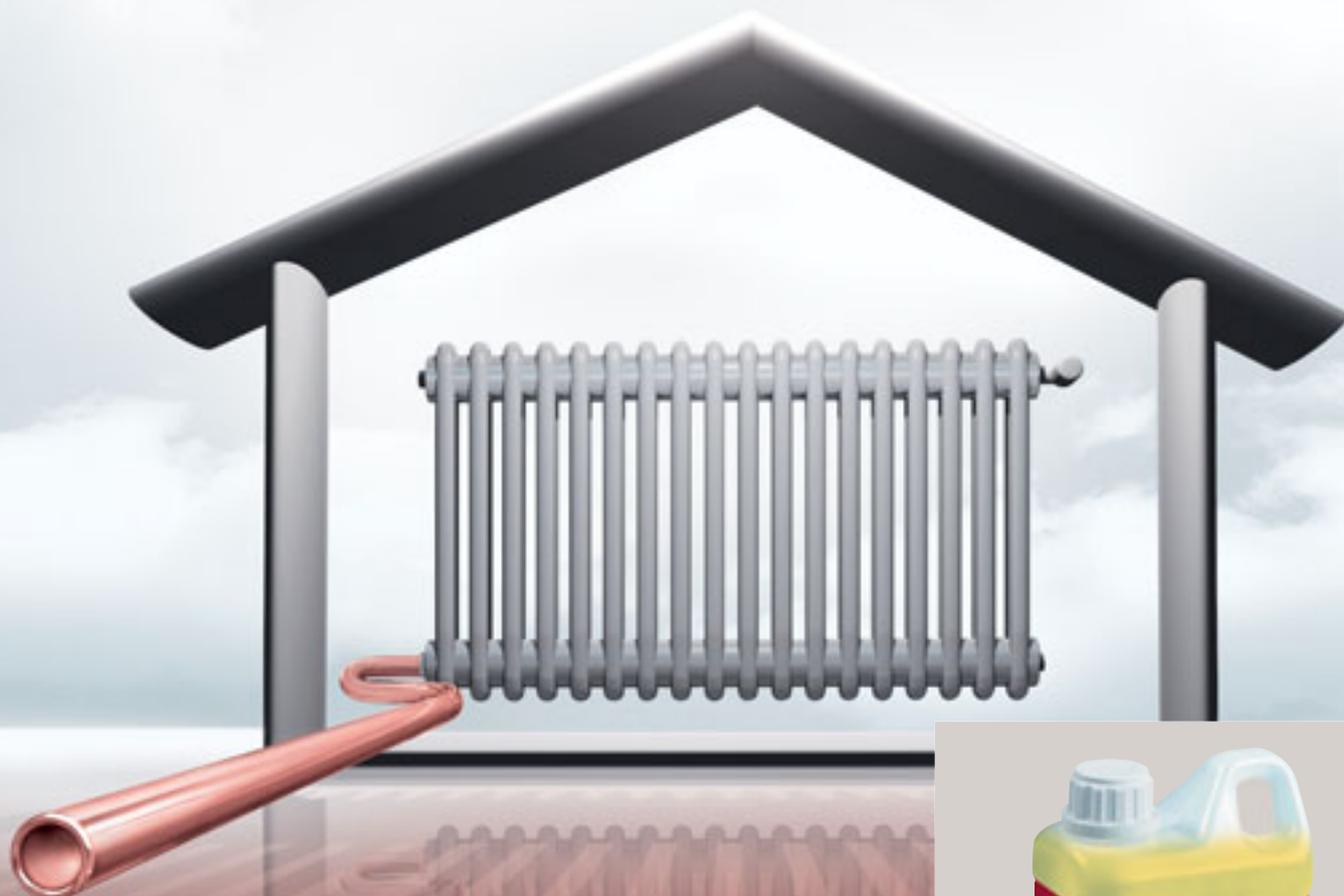


BIONIBAL®

La protection absolue de votre installation de chauffage

MULTI-PROTECTIONS
CHAUDIÈRES, RADIATEURS,
PLANCHERS CHAUFFANTS



APPROUVÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ EN CLASSE A

NOUVEAU TRACEUR

Une méthode rapide + une méthode précise
pour vérifier le bon dosage !



BIONIBAL®

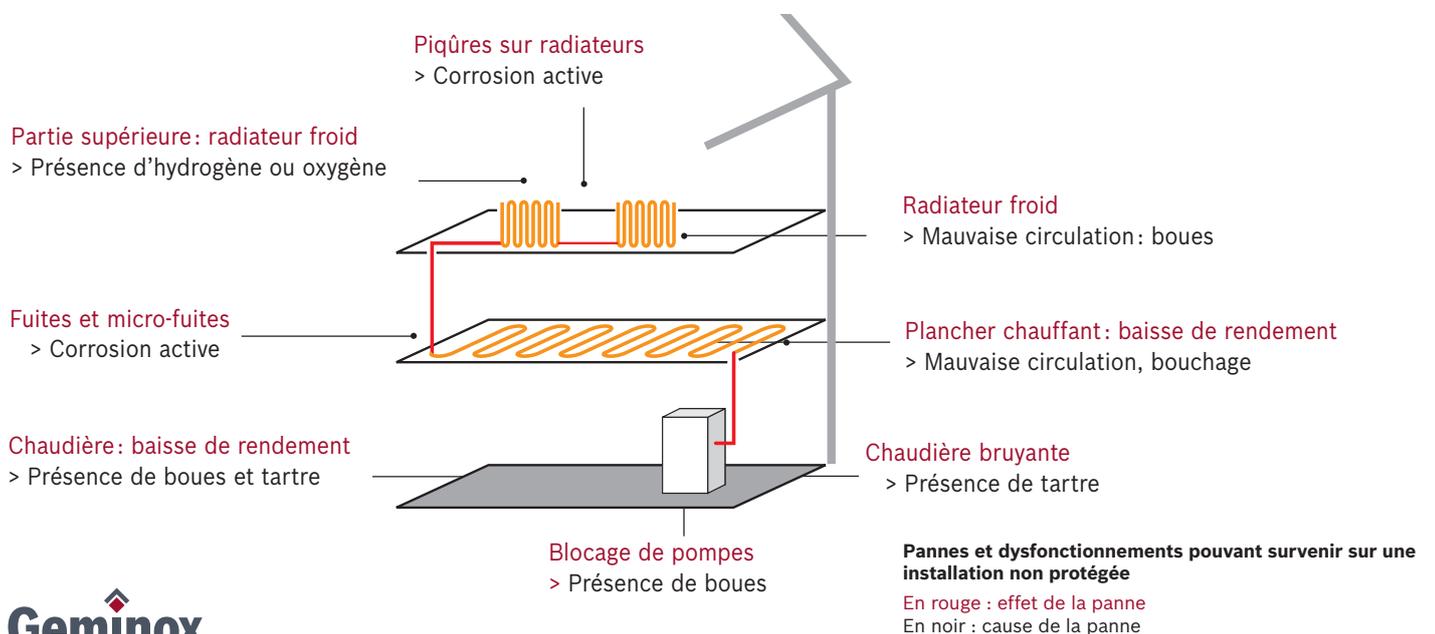
protège avec succès un million d'installations depuis 30 ans et s'adapte aux nouvelles exigences environnementales.

BIONIBAL®

Un geste préventif pour vos installations.

Les installations de chauffage central véhiculent de l'eau souvent agressive, acide ou entartrante dans les circuits propices à la corrosion électrochimique en raison de la disparité des métaux (acier, fonte, inox, cuivre, laiton, aluminium...). L'attaque des parois métalliques est accélérée en cas de plancher chauffant et de flexibles

qui laissent pénétrer de l'oxygène. D'où les nombreux risques de pannes, résumés sur le schéma ci-dessous. BIONIBAL® a été spécialement conçu pour résoudre ces problèmes. Il garantit, en plus, un rendement optimal et une plus grande durée de vie de votre installation.



BIONIBAL®

5 avantages pour protéger durablement votre installation de chauffage.

1^{er} avantage : une action anti-corrosion

Protection contre la corrosion de toutes les parties métalliques : chaudière, radiateurs, tuyaux.



Eau non traitée, formation de boues métalliques dans le circuit polymatériaux (acier, fonte, cuivre, laiton, aluminium, polyéthylène).

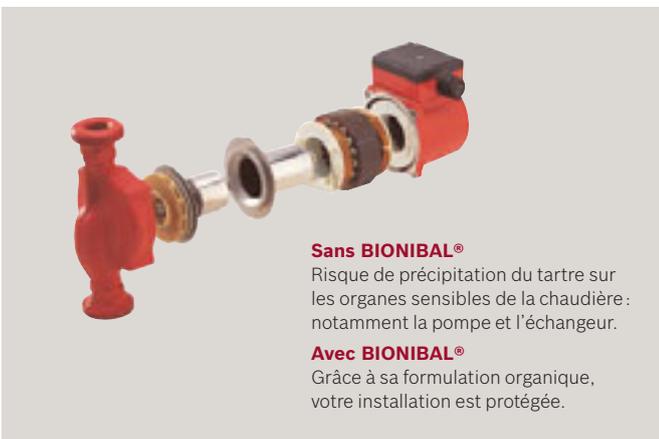
La même eau traitée par BIONIBAL® demeure limpide : aucune corrosion, aucune boue métallique.

2^{ème} avantage : l'eau du circuit demeure limpide

Pas de boue dans le bas de vos radiateurs et dans votre plancher chauffant = pas de bouchage, pas de baisse de rendement.

3^{ème} avantage : une composition organique

La formulation de BIONIBAL®, tout organique, empêche la formation de dépôts incrustants sur les parties sensibles : pompe et échangeur.



Sans BIONIBAL®

Risque de précipitation du tartre sur les organes sensibles de la chaudière : notamment la pompe et l'échangeur.

Avec BIONIBAL®

Grâce à sa formulation organique, votre installation est protégée.

4^{ème} avantage : grande stabilité thermique

Longévité de la protection. Convient aussi aux conditions extrêmes.

5^{ème} avantage : Aucun danger en cas de sous-dosage ou de surdosage.

Plus la concentration est élevée, plus votre installation est protégée.

Concentration conseillée

- Sans plancher chauffant : 1 %
(1 litre de BIONIBAL® pour 100 litres d'eau)
- Avec plancher chauffant : 2 %
(2 litres de BIONIBAL® pour 100 litres d'eau)



Une équipe pour répondre en direct :
du lundi au vendredi de 7 h à 21 h,
le samedi de 8 h à 18 h.

Geminox - siège social et usine
B.P. 1 • 29410 Saint-Thégonnec



www.geminox.fr

Mesure de la concentration

Vous avez le choix entre deux méthodes :

Méthode rapide sur site

- Prélever un peu d'eau du circuit de chauffage (1/2 verre, par le bouchon de purge d'un radiateur ou par la soupape de trop-plein de la chaudière).
- Si l'eau n'est pas limpide (installation qui n'aurait pas été traitée par BIONIBAL®), la filtrer à l'aide du kit ENTONNOIR + FILTRE + FLACON 125 cm³.
- Comparer sa couleur au nuancier ci-contre (disponible auprès de GEMINOX).

Méthode précise avec le colorimètre

Utiliser un colorimètre et suivre son mode d'emploi :

- Sélectionner une longueur d'onde proche de 490 nm et le mode ABSORPTION.
- Etalonner l'appareil avec une cuve à eau.
- Mesurer l'absorbance A de l'eau du circuit (filtrée si nécessaire à l'aide du kit de traçage).
- Le pourcentage de BIONIBAL® est égal à 10 A.
Exemple : A= 0,20 donne la concentration de 2 % en BIONIBAL®.

Précautions d'emploi

Aucun produit toxique dans la composition.

Homologué par le CONSEIL SUPERIEUR DE L'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE sur liste A des produits pouvant être utilisés dans les installations de traitement thermique des eaux, fonctionnant en simple échange lors de la production d'eau chaude sanitaire.

Ne pas avaler. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau.

Durée de l'efficacité du traitement : supérieure à 5 ans

Compléter la concentration de BIONIBAL® tous les 5 ans (ainsi qu'en cas de nouvel apport d'eau important) en rajoutant la dose nécessaire de BIONIBAL® (par la soupape ou un radiateur) sans vidanger le circuit.



Colorimètre

Modèle de colorimètre permettant de contrôler précisément le bon dosage de BIONIBAL®.

Conditions de stockage

BIONIBAL® n'est sensible ni au gel ni à la chaleur. Conserver à l'abri du soleil.

Fiche de données de sécurité

Disponible sur simple demande auprès de GEMINOX ou sur son site internet.

Conditionnement

Bidon inviolable de 1 litre.

